

Conditions générales Passeport-Vacances Jura Bernois

Les inscriptions sont acceptées en ligne à la date annoncée sur le site. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pourrez vous rendre aux dates et endroits définis aux heures réservées qui seront également annoncés sur le site.

Un système d'attribution des places plus équitable a été introduit en 2017. Il ne privilégie plus les premiers arrivés mais donne à chacun une chance. Vous avez donc le temps d'inscrire vos enfants et de modifier leurs inscriptions jusqu'au délai d'inscription.

La date du délai d'inscription, fin mai, sera annoncée sur le site. L'attribution des places sera effectuée quelques jours après.

Il sera retenu par enfant 1 activité par jour, au maximum 3 activités durant la semaine. Avec la bourse aux places qui sera proposée une fois les inscriptions terminées, une activité supplémentaire par enfant sera acceptée (donc un total de 4 pour la semaine).

Les conditions de participation sont égales pour tous, aucune sélection n'est effectuée.

La facture est envoyée début juin et payable jusqu'à fin juin selon le mode de paiement choisi lors de l'inscription.

Les documents (facture, liste des participants) sont en principe envoyés par courriel ; si vous voulez les recevoir par la poste, merci de le mentionner lors de votre inscription.

Paiement de la facture

- l'attribution des places valide l'inscription de l'enfant. Une facture vous parviendra par courriel ou papier en fonction de votre choix
- le paiement de la facture atteste que vous avez pris connaissance des modalités ci-dessus, des statuts de l'association Pasvac.jb et que vous les acceptez.

En cas de problème

Grâce à la générosité de nombreux donateurs, le comité du Pasvac.jb veut faire en sorte que nul enfant ne soit privé de participer pour des raisons financières. Nous vous recommandons de nous faire part de vos difficultés et nous chercherons avec vous une solution.

Par ailleurs, les personnes bénéficiant des services sociaux peuvent s'adresser à leur personne ressource.

Remboursement en cas d'annulation d'une activité

- une activité peut être annulée par le comité (par exemple en raison du mauvais temps), elle sera alors remboursée : envoyer un courriel à admin@pasvacjb.ch avec le nom et prénom de l'enfant, le ou les activités, le montant et le numéro de compte sur lequel l'argent doit être versé
- si l'enfant n'assiste pas à une activité pour raisons de santé, procéder de la même manière, en joignant un certificat médical
- si l'enfant n'assiste pas à une activité et n'a pas de certificat médical, il ne nous est pas possible de rembourser.

En cas d'empêchement

Pour un bon déroulement des activités, en cas d'empêchement majeur, téléphonez directement, ou le plus vite possible à l'organisateur responsable ou au numéro Pasvac.jb : 079 / 226 38 68.